

Article R4412-3 du Code du travail - Champ d'application et définitions ACD

Date de mise à jour : 10 Octobre 2023

Notre analyse

Cet article définit la notion d'agent chimique dangereux.

Ainsi, sont considérés comme des agents chimiques dangereux :

- les substances qui font l'objet d'une classification européenne harmonisée, en application du règlement CLP ([annexe I du règlement \(CE\) n° 1272/2008](#) du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges). Celles-ci comprennent notamment les agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) ;
- les substances non classées au niveau européen, mais qui peuvent présenter un danger pour la santé et la sécurité des travailleurs, en raison de ses propriétés physico-chimiques, toxicologiques, et/ou en raison de la manière dont elles sont utilisées ou présentes sur le lieu de travail. Sont notamment incluses les substances pour lesquelles il existe une valeur limite d'exposition professionnelle ;
- certains composés chimiques (fumées de soudage, poussières de bois...), qui, notamment en raison de leur forme, présentent un danger pour la santé des travailleurs.

Article R4412-3 du Code du travail - Champ d'application et définitions ACD

Pour l'application du présent chapitre, un agent chimique dangereux est :

1° Tout agent chimique mentionné à l'article R. 4411-6 ;

2° Tout agent chimique qui, bien que ne satisfaisant pas aux critères de classement, en l'état ou au sein d'un mélange, peut présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs en raison de ses propriétés physico-chimiques, chimiques ou toxicologiques et des modalités de sa présence sur le lieu de travail ou de son utilisation, y compris tout agent chimique pour lequel des décrets prévoient une valeur limite d'exposition professionnelle.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Circulaire DRT n° 2006/12 du 24 mai 2006 relative aux règles générales de prévention du risque chimique et aux règles particulières à prendre contre les risques d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la production

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Dossier "Risques chimiques", INRS

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Les risques des produits chimiques et leur gestion sur les chantiers de BTP

Cliquez ici pour accéder à cet outil